

AIDE VERSEE PAR LES IMPÔTS

OU	Aller sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/ , votre espace particulier , la messagerie sécurisée, questionnaire à compléter
CONDITIONS	Obligation de fermeture de l'entreprise ou baisse de chiffre d'affaire de plus de 50% entre mars 2019 et mars 2020/ ou avril 2019 et avril 2020
POUR QUI	entreprises de moins de 10 salariés, CA 2019 < 1 million d'€ et Bénéfice < 60 000€. Ne pas avoir perçu de pension de retraite ou d'indemnité journalière en mars 2020
COMBIEN	1500 € non imposable

AIDE VERSEE PAR LA REGION

OU	Aller sur https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/fonds-de-solidarite-pour-les-entreprises
CONDITIONS	Avoir bénéficié du volet 1 du Fonds National de Solidarité (impôt,gouv)
POUR QUI	entreprises qui ont au moins 1 salarié au 1 mars 2020 en CDI ou CDD, qui se sont vu refuser un prêt par la banque et qui ne peuvent pas payer leur dettes à 30 jours
COMBIEN	2000 à 5000 €